

Montréal, le 3 mai 2022

Objet : Horaire des examens / 4^e secondaire

Chers parents,

Vous trouverez ci-dessous l'horaire de examens pour la fin de l'année scolaire:

DATES	HEURES DES ÉVALUATIONS	
Vendredi, 20 mai	Am (8h50 à 10h50)	ÉVALUATION en Mathématique TS SN et CST (C1)
	Pm	Pas de cours en Pm
Lundi 13 juin	Am (9h00 à 12h00)	ÉVALUATION en Histoire
	Pm	Pas de cours en Pm
Mardi, 14 juin	Am	Pas de cours en Am
	Pm (12h30 à 15h)	ÉVALUATION en Anglais régulier et enrichi
Mercredi, 15 juin	Am (9h00 à 12h)	ÉVALUATION en Mathématique TS/SN (C2)
	Pm	Pas de cours en Pm
Jeudi, 16 juin	AM et PM	Révision math CST (pour élèves en échec en math TS et SN)
Vendredi, 17 juin	Am (9h00 à 12h)	ÉVALUATION en Science ST/ATS
	Pm	Pas de cours en Pm
Lundi, 20 juin	Am (9h00 à 12h)	ÉVALUATION en Mathématique CST (C2)
	Pm	Pas de cours en Pm
Mardi, 21 juin	Am	Reprises d'examens et de travaux
	Pm	Reprises d'examens et de travaux
Mercredi, 22 juin	Am	Reprises d'examens et de travaux
	Pm	Reprises d'examens et de travaux



Voici également quelques consignes s'adressant aux élèves pour les sessions d'examens :

1. Se rendre en classe 10 minutes avant l'heure de l'examen.
2. Aucun sac n'est autorisé dans le local d'examen. Les sacs doivent être laissés dans le casier.
3. Garder un parfait silence dans le local d'examen.
4. Prendre la place assignée par le surveillant.
5. La possession d'un appareil électronique (téléphone cellulaire, montre intelligente, lecteur MP3, appareil photo, etc.) qui permet de naviguer sur internet, de traduire des textes, de prendre des photos, de créer ou d'enregistrer des données, de transmettre ou de recevoir de l'information et de communiquer en salle d'examen est interdite. L'élève qui contrevient à ce règlement sera immédiatement expulsé du local d'examen et déclaré **coupable de tricherie**.
6. Ne pas remettre sa copie d'examen au surveillant avant l'heure fixée à l'horaire; aucun autre travail n'est permis dans le local d'examen.
7. La nourriture et les breuvages, à l'exception de l'eau, ne sont permis durant la durée de l'examen.
8. Aucune sortie de classe n'est autorisée pendant la durée de l'examen. En cas de force majeure, l'élève doit être accompagné pendant la durée de son absence par un adulte responsable.

Notez que:

- a. Toute tricherie, toute tentative de tricherie ou collaboration à une tricherie entraînent l'attribution de la note **zéro** pour l'évaluation.

Merci de votre collaboration,

François Millette
Directeur